



La Confédération syndicale des familles est une association de loi 1901 à but non lucratif, dont l'objectif est l'éducation populaire.

Elle regroupe plus de 500 associations locales dans presque tous les départements et accompagne les familles dans la défense de leurs droits et ceci dans tous les domaines d'activité : consommation, éducation, santé, intégration, logement, loisirs et culture, environnement...

Une fédération d'aide à domicile, la FNAAFP/CSF peut intervenir chez les familles pour les aider (naissance, vieillesse, handicap...) et la fédération FSFM accompagne les familles monoparentales dans leur reconnaissance.

Au niveau de la consommation, la CSF est reconnue comme organisation nationale de consommateurs siégeant dans différentes instances. La CSF est membre du Conseil d'orientation de la Médiation de l'Eau. La CSF tient de nombreuses permanences et mène des actions d'information et d'éducation des consommateurs. La CSF est également agréée association de représentants des usagers de la santé. La CSF est aussi une association agréée de protection de l'environnement.

La CSF locale

-Mars 2010-



La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél : 01 44 89 86 80 - Fax : 01 40 35 29 52

www.la-csf.org - contact@la-csf.org

Les gestes au quotidien Pour des économies d'eau



Nous consommons en moyenne 200 litres d'eau potable par jour et par personne, et ce, pour de nombreux usages : boisson, cuisine, toilette, vaisselle mais aussi pour la lessive ou encore l'arrosage. Tous ces usages ne nécessitent pourtant pas de l'eau potable ou une utilisation abondante !

Parce que les ressources en eau douce ne sont pas inépuisables, la gestion des ressources en eau est l'affaire de tous !

De plus, une consommation d'eau à outrance peut peser très lourd sur le budget alors qu'avec des bonnes habitudes au quotidien, des robinets bien entretenus et des appareils économes de réelles économies sont possibles et, ce, sans perte de confort !

Avec la CSF, adoptons les bons réflexes !



La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél : 01 44 89 86 80 - Fax : 01 40 35 29 52

www.la-csf.org - contact@la-csf.org

Ne pas jeter sur la voie publique



Pour se repérer :

- ◆ 1 m³, c'est 1000 litres d'eau
- ◆ Une personne seule en immeuble collectif consomme en moyenne 140 litres d'eau par jour, soit 50 m³ par an.
- ◆ Un foyer de 4 personnes en immeuble collectif consomme en moyenne 130 m³ d'eau par an.
- ◆ Un foyer de 4 personnes en maison individuelle consomme en moyenne 160 m³ d'eau par an.
- ◆ Des fuites non détectées peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.



Que faisons-nous de toute cette eau potable ?

150 m³ d'eau consommée, c'est :

- ◆ 60 m³ pour l'hygiène
- ◆ 30 m³ pour la chasse d'eau
- ◆ 18 m³ pour la lessive
- ◆ 12 m³ pour la vaisselle
- ◆ 10 m³ pour la boisson et la cuisine



En 1^{er} lieu, une habitude nécessaire à prendre : faire la chasse aux fuites

Il est primordial pour le budget familial et pour l'environnement de traquer les fuites :

- ◆ Un robinet qui goutte, c'est en moyenne 120 litres d'eau par jour, soit plus de 100€ par an ;
- ◆ Un mince filet d'eau, c'est 380 litres par jour, soit 400€ par an ;
- ◆ Une fuite de chasse d'eau, c'est 600 litres par jour, soit environ 700€ par an.

Les fuites sont facilement détectables.

Astuce ! Relevez votre compteur d'eau le soir, puis à nouveau le lendemain matin sans avoir consommé d'eau pendant la nuit. Si la consommation affichée a augmenté, vous venez de détecter une fuite. Vérifiez alors que les robinets sont bien fermés et ne gouttent pas, puis vérifiez les joints, l'état des tuyauteries et, si la fuite n'est pas localisée, faites alors appel à un plombier

Attention ! En cas de fuite même invisible après votre compteur, c'est vous qui payez l'eau.

Ce que disent les règlements : "la partie du branchement située en propriété privée appartient au propriétaire de l'immeuble. Sa garde et sa surveillance sont à la charge de l'abonné. Ce dernier supporte les dommages pouvant résulter de l'existence de cette partie du branchement, s'il apparaît que ceux-ci résultent d'une faute ou d'une négligence de sa part"

L'abonné est donc censé surveiller ses canalisations, le robinet d'arrêt et son compteur !



Des économies d'eau au jour le jour

- ◆ Robinets : savoir les ouvrir et les fermer quand c'est nécessaire ! 12 litres par minutes : c'est le débit d'un robinet. Autant dire qu'il est crucial de l'utiliser à bon escient !
- ◆ Limiter les débits : certains appareils permettent de limiter la consommation tout en gardant la même efficacité d'utilisation : Certains aérateurs (classe Z ou Z+) permettent de diviser par 2 le débit d'un robinet standard. De même, les douchettes et mitigeurs permettent de réelles économies ! C'est valable aussi pour la chasse d'eau ! Une chasse d'eau à double débit consomme 3 ou 6 litres d'eau contre 9 litres pour une chasse d'eau classique.
Astuce ! Installer une bouteille remplie d'eau dans le réservoir des toilettes pour éviter une consommation trop importante par tirage !
- ◆ Choisir du matériel électroménager économe en eau pour le lave-linge et le lave-vaisselle en se référant à l'étiquette énergie (opter pour A ou A+).

« Economiser l'eau chaude, c'est faire une double économie : c'est économiser l'eau et l'énergie nécessaire à son chauffage ! »



Adopter des gestes simples

- ◆ Prendre une douche de moins de 5mn plutôt qu'un bain : c'est 100 litres d'eau qui ne seront pas gaspillés !
- ◆ Fermer le robinet pendant le lavage des mains, le brossage des dents et le rasage !
- ◆ Entretenir les robinets et la chasse d'eau en effectuant un détartrage régulier !
- ◆ Remplir complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant usage !
- ◆ Un bac d'eau savonneuse pour nettoyer la vaisselle et un bac d'eau claire pour la rincer suffisent !
- ◆ L'eau de nettoyage des légumes arroses très bien plantes et jardinières !
- ◆ Etc... Toutes vos astuces pour limiter la consommation d'eau potable seront autant d'économie !



Economiser l'eau, c'est aussi préserver l'eau en polluant moins

- ◆ Ne rien jeter dans les toilettes et l'évier ! Les débris ou produits ainsi jetés empêchent le bon fonctionnement des stations d'épuration. Mal éliminés, ils se retrouvent en milieu naturel et dégradent l'environnement.
- ◆ Eviter une utilisation abusive des produits anti-bactériens pour désinfecter les toilettes : ils perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration. Astuce ! Une dose de vinaigre blanc remplace parfaitement le gel WC pour détartrer et faire briller !